



# MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 décembre 2024

2024-12-02

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi dix décembre à vingt heures zéro minutes, le Conseil

Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Présidence :** Cédric Milani, Maire

**Présents :** Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier adjoints

Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, , Conseillers,

**Absent excusé et représenté :** Maryline Lortjean représentée par Christian Girard-cusin

**Absents non excusés et non représentés :** Léa Mollier

**Secrétaire de séance :** Karine Mollier

Date de la convocation : 05/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire  
après publication le :

**OBJET :** (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024 11 02)

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT OUVERT AUX FONCTIONNAIRES ET, LE CAS ECHEANT, AUX AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

Considérant qu'il convient, dans ce dernier cas, d'indiquer le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

**L'autorité territoriale propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie et gérante d'agence postale communale ouvert :

- au grade suivant : catégorie B

Cet emploi est créé :

- à temps non complet à raison de 27 heures annualisées à compter du 01/01/2025

Eu égard à la nature des fonctions de *secrétaire général de mairie et gérante d'agence postale communale*, en application de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, cet emploi de secrétaire général de mairie et gérante d'agence postale communale, pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

En application l'article L.332-8 3° du code général de la fonction publique, cet emploi de secrétaire générale de mairie et gérante d'agence postale communale , de catégorie B pourra être occupé de manière permanente par un agent contractuel dans les conditions fixées à cet article, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées.

**L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- Article 1 : À compter du 01/01/2025 il est décidé de créer un emploi de secrétaire générale de mairie et gérante d'agence postale communale dans les conditions exposées ci-dessus.
- Article 2 : Il est décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- Article 3 : Il est décidé d'adopter la modification du tableau des effectifs A St Albin de Vaulserre,

Secrétaire de Séance  
MOLLIER Karine



Le 10 décembre 2024

Le Maire,  
Cédric Milani

